

Communiqué de presse
27 janvier 2020

Aux représentant-e-s des médias

La Ville de Genève fait recours contre le projet de liaison autoroutière dans le Chablais

Suite à l'annonce de la déclaration d'utilité publique des travaux de création d'un tronçon autoroutier dans le Chablais, entre Thonon-les-Bains et Machilly, le Conseil administratif a décidé de recourir contre cette décision devant le Conseil d'Etat français.

Dans les années 80, un premier projet d'autoroute avait été pensé pour désengorger la région du Chablais. Mais au vu notamment des nombreuses contraintes outre la question environnementale, il avait été abandonné. En 2014, le projet a été relancé sous une autre forme avec un tronçon d'autoroute plus court. Malgré de nombreuses oppositions, un décret signé le 24 décembre dernier a déclaré d'utilité publique les travaux de création d'un tronçon autoroutier entre Thonon-les-Bains et Machilly.

La Ville de Genève a dès lors décidé de déposer un recours devant le Conseil d'Etat français afin de démontrer l'absence d'utilité publique du projet. En effet, cette autoroute ne répondra pas aux objectifs de maîtrise du trafic dans le Chablais et remettra surtout en cause les investissements réalisés par la Confédération suisse, le Canton et la Ville de Genève en vue de mettre en place des transports respectueux de l'environnement, comme le Léman Express.

Eu égard à l'impact environnemental de ce projet pour la région genevoise et considérant que ce tronçon autoroutier n'est pas indispensable et concurrence directement le Léman Express, la Ville de Genève a mandaté le cabinet d'avocats Huglo Lepage, spécialisé dans les domaines de l'environnement et du droit public, pour faire appel devant le Conseil d'Etat français.

La Ville de Genève démontre ainsi sa volonté de se mobiliser contre un projet qui va à l'encontre des efforts déployés pour permettre à la population de se tourner vers des modes de transport plus respectueux de l'environnement.

L'Association de Concertation et de Proposition pour l'Aménagement et les Transports (ACPAT), l'Association Action Abandon Autoroute Chablais du village de Mésinges, la Confédération paysanne et de nombreux particuliers concernés s'associent à la Ville de Genève et vont également déposer un recours.

Contact

M. Rémy Pagani
Conseiller administratif en charge des constructions et de l'aménagement
Tél. 022 418 20 20